

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Opération de renouvellement urbain Cité Soult à Fresnes sur Escaut et requalification de l'entrée de ville

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° a) construction de routes classées dans le domaine public de la commune	Création d'une voirie de desserte de 260 mètres et d'allées de desserte des logements locatifs sociaux de 81 mètres (une allée de 45m et une allée de 36m) soit une longueur totale de 341 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste au renouvellement urbain d'une ancienne citée minière par la création d'un programme de logements sur 12 170 m² et de la requalification de l'entrée de ville (4 635 m²). Des espaces verts sont prévus à hauteur de 10% de la surface du projet) et des places de stationnement sont prévues à hauteur de 22 unités.

L'opération prévoit l'aménagement de 22 places de stationnement au droit du domaine public et la construction de 45 logements dont :

- 10 logements VEFA (RDC),
- 4 logements VEFA (R+1),
- 12 logements pour personnes âgées,
- 19 logements locatifs sociaux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour vocation de réhabiliter un secteur bâti délaissé. Le projet permettra de proposer un panel de logements (logements sociaux, logements pour personnes âgées et lots libres de construction).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en la réhabilitation de la cité Soult par la création de nouveau logement et la requalification de l'entrée de ville par l'aménagement des abords du projet sur 1,6 ha.

Le programme sera réalisé en deux phases:

- phase 1: l'aménagement de la cité Soult et des abords,
- phase 2: l'aménagement des parcelles Nord du projet (parcelles 250 et 251).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est à vocation d'habitats, il est idéalement placé à proximité du tramway et à quelques pas du centre-ville.

Le projet constitue un espace charnière entre le centre-ville et les espaces verts urbains existants (parc Joliot Curie et l'Escaut).

Le projet s'implante à proximité des équipements à venir, des commerces et des services (boulangeries, banques, boucheries, salon de coiffure...).

Les cheminements piétons et doux seront valorisés dans le quartier notamment pour les personnes âgées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager sur les terrains appartenant à Soginorpa - Maison et Citées et la commune de Fresnes-sur-Escaut

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Route d'une longueur de 341 mètres	mètres
SHON d'environ 2800 m ² (avec estimation d'habitations de 70 m ² sur lots libres)	mètres carrés
Création de 22 places de stationnement	une place = une unité

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Secteur de la cité Soult nord de la route des Tourterelles à Fresnes-sur-Escaut

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 34' 49,1" E

Lat. 50° 25' 51,4" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Fresnes-sur-Escaut (59970)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Renouvellement urbain de la Cité Soult, la partie au sud de la route des Tourterelles a été réalisée

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement le site est occupé par des friches d'une ancienne cité minière.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU : zone UB zone urbaine de moindre densité dans laquelle doit se prolonger l'habitat individuel, densité de 31 log/ha imposé.

Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale (présence d'une zone NATURA 2000 sur le territoire communal)

SCoT Valenciennois

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet se situe 140 mètres des ZNIEFF "Bois d'Emblise, marais du Moulin et Marais de Loumois "(ZNIEFF de type I) et de "La Basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la Frontière Belge " (ZNIEFF de type II)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune se situe dans le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en zone tampon tant dis que la partie réhabilitée au sud est une cité minière classée au patrimoine UNESCO.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le canal Vieil Escaut et le parc Joliot Curie sont classés en Zone à Dominante Humide au SDAGE. Des sondages pédologiques réalisés in situ ont confirmé l'absence de zone humide (selon les critères pédologiques donnés dans l'arrêté du 1er octobre 2009).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRi Aunelle Hogueau prescrit le 17/10/2014 pour des risques de débordements de cours d'eau et de ses affluents et rupture de digues ainsi que par un PPR risque minier prescrit le 17/11/2014 pour des risques d'effondrements localisés, affaissements progressifs, tassements de terrain, glissement de pente de dépôts de matériaux, échauffement et émanation de gaz de mines.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué ou potentiellement pollué n'est recensé à proximité du projet (BASIAS , BASOL)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètres de protection de captages les plus proches se situent à 370 mètres au sud-ouest du projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La vallée de l'Escaut est classée site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale (à 1 km du site) cf étude écologique jointe en annexe
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du périmètre de protection de 500 mètres du monument historique "Anciens bureaux de la compagnie des mines de Thinvelles et Fresnes-midi".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau prélevée sera uniquement due au fonctionnement des logements Les prélèvements seront donc faibles.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effets attendus sur l'hydrogéologie, l'hydrologie et l'hydrographie restent très limités du fait des systèmes de récupération et de traitement des eaux performants mis en place par le projet. L'aménagement est rendu hydrauliquement neutre.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inconnu à ce stade du projet. Néanmoins, les déblais et remblais rendus nécessaires par le projet seront gérés de façon à atteindre au plus près un équilibre des deux. Les effets seront donc limités au maximum.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inconnu à ce stade du projet. Néanmoins, les déblais et remblais rendus nécessaires par le projet seront gérés de façon à atteindre au plus près un équilibre des deux. Les effets seront donc limités au maximum..
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'étude écologique menée sur le site, l'intérêt du site est de nul à modéré. Le site est enclavé dans le tissu urbain, il n'a pas de réel fonction dans le déplacement de la faune et la flore.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante au sein d'une friche urbaine, il n'entraîne aucune consommation d'espace naturel, agricole ou forestier.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des risques d'après mines sont recensés à proximité mais ne s'étendent pas au périmètre de projet. (cf cartographies en annexe)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est concernée par un risque de séisme de niveau 3 et par le risque de remontées de nappe (nappe sub-affleurante).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à vocation d'habitats aucun risque sanitaire n'est à prévoir. Le projet n'est pas soumis à des risques sanitaires extérieurs.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source de bruit, il est à vocation d'habitats. Seuls les déplacements routiers qu'il engendrera pourront créer une nuisance sonore. Le projet longe la rue de la paix classée en voirie bruyante de cat. 4, une isolation acoustique spécifique devra être prévue pour les logements.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance de ce type n'est recensée ou à prévoir
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de vibrations hormis en phase travaux.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Un éclairage public de nuit sera prévu.</p> <p>L'éclairage public des voiries attenantes éclaireront la zone de projet.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet sera source d'émissions atmosphériques classiques des zones d'habitats (chauffage des habitations et émissions dues au trafic routier).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Le projet engendrera des rejets hydrauliques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - rejet d'eaux pluviales vers le réseau existant après traitement et stockage sur site - les eaux usées seront rejetées vers le réseau d'assainissement public existant. La station d'épuration est selon le SIARC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé) en capacité de traiter les effluents du projet. le projet fera l'objet d'un avis du syndicat.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet inclue une requalification d'une cité minière délabrée et de l'entrée de ville qui améliorera la qualité du paysage.</p> <p>Le projet sera soumis aux Architectes des bâtiments de France car il se situe en partie au sein d'un périmètre de protection d'un monument historique.</p> <p>Le projet inclut des mesures de traitement paysager afin d'éviter tout impact.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Cette zone a été à vocation d'habitats, sa fonction reste identique.</p>

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 6: cartographies de l'état initial de l'environnement	non publiées
Annexe 7: Étude écologique	non publiée
Annexe 8: Étude pédologique de reconnaissance de zone humide	non publiée
Annexe 9: Plan IGN	non publié
Annexe 10: Vue aérienne mettant en évidence la requalification de l'entrée de ville	non publiée
Annexe 11: Etude pré-opérationnelle	non publiée
Annexe 12: cartographie de l'accessibilité depuis les transports en commun	non publiée

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

FRESNES - SUR - ESCAUT

le,

05 SEP. 2016

Signature



Madame le Maire
Valérie FORNIES

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet à Fresnes-sur-Escaut n'est susceptible d'avoir un effet cumulé avec le présent projet. Seuls des projets de réfection d'ouvrage d'Art, de création de boucle cyclable, établissement du PPR minier, et de rétablissement d'une aire de stationnement sont recensés.

Un projet de programme d'aménagement de logements mixtes à Quarouble peut entraîner des effets cumulés avec le présent projet ainsi que la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Onnaing.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet se situe au sein d'une commune proche de la frontière. Les déplacements engendrés, les rejets atmosphériques et d'eaux de mauvaise qualité pourraient avoir un impact sur la Belgique. Des mesures sont prévues afin de limiter les impacts du projet sur l'environnement et de même sur les pays frontaliers. Ces mesures sont: l'implantation des habitats à proximité des transports en commun qui vise à diminuer les déplacements et les rejets atmosphériques et le traitement des eaux par la station d'épuration.

7. Auto-évaluation (facultatif)

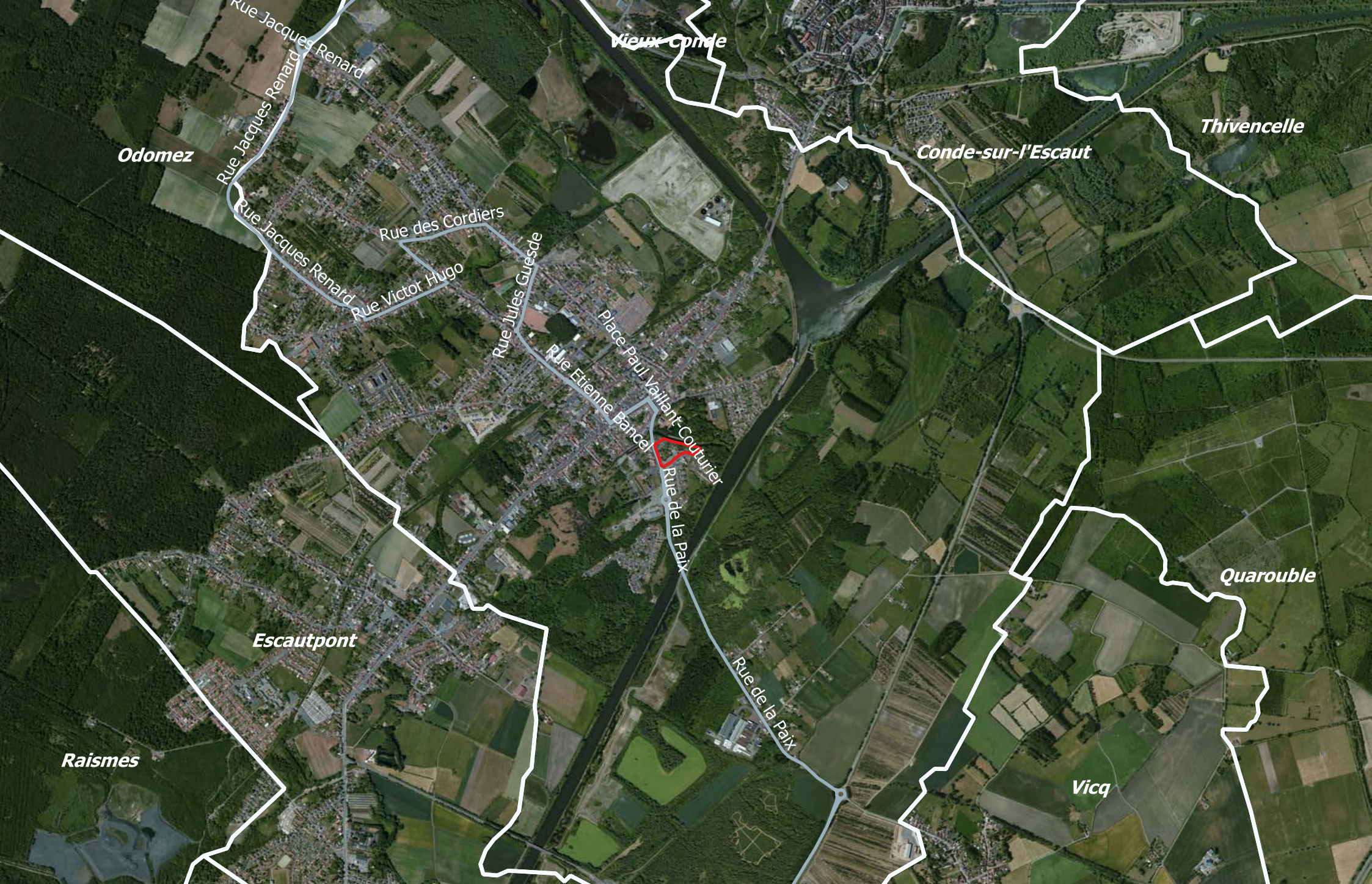
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux du projet ont été identifiés par différentes études. Des mesures de correction des éventuels impacts sont prévues (rejets des eaux usées dans le réseau d'assainissement communal, gestion des eaux pluviales, aménagement d'espaces piétons et mode doux et implantation du projet à proximité du tramway afin de limiter l'utilisation de la voiture...).

Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale, les enjeux environnementaux ont donc été évalués en amont, dans le projet de développement communal.

La prise en compte du contexte paysager et du patrimoine UNESCO fait partie intégrante du projet. Une étude pré-opérationnelle a été réalisée en 2014 et présentée en comité de pilotage le 08 juillet 2014 en présence des ABF et la DT de Valenciennes, cette étude (présentée en annexe, scénario 1 retenu) a été validée. L'ABF suivra le dossier tout au long de l'élaboration du projet.

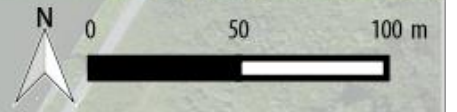
Il ne semble pas nécessaire que le présent projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.



PLAN DE SITUATION



REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE





Bérin
 297 boulevard de Liège
 CS 70103
 59502 DOUAI Cedex



Atelier maA
 44D rue de la Filature
 59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE



UrbYcom
 CS 60200 Flers-en-Escrebieux
 59503 DOUAI Cedex



SOREG
 152 rue Henri Maurice
 59494 AUBRY-DU-HAINAUT

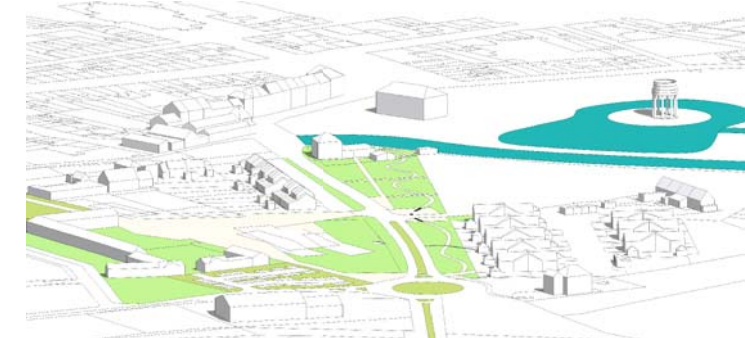


Ville de Fresnes-sur-Escaut
 Place Paul Vaillant Couturier
 59970 FRESNES-SUR-ESCAUT



Valenciennes Métropole
 2 Place de l'Hôpital Général
 CS 60227
 59300 VALENCIENNES

**Restructuration du quartier "Entrée de ville"
 de la cité Soult à Fresnes-sur-Escaut**



Plan de masse

Phase : **ESQUISSE** Indice 1
 Réalisé par : Atelier maA_Douchka Domon

échelle 1/1000

05.09.16

date	indice	modifications
28.06.16	0	augmentation du nombre de logements pour personnes âgées (+2) aménagement de logements en VEFA en lieu et place des lots libres

Aménagement à l'est du projet



Vue du projet depuis la rue de la Paix



Requalification des cités minières et de l'entrée de ville au sud



EVOLUTION AUTOUR DU PROJET

